

Conseil Municipal
Du mardi 12 avril 2022
Procès-verbal valant compte-rendu



L'an deux mille vingt-deux, le mardi douze avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Date de la convocation :
08/04/2022

Conseillers en exercices : 13

Conseillers présents : 8

Conseillers votants : 11

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU,
Sandrine CLEMENT, Jean-Pierre BERTINET, Adjoints,

Franck LERAY, Marie-Noëlle RENAULT, Laurence LOISON,
Christophe OGIER, Didier LOUAPRE, Fabien FOUCHER, Gerard
CHESNAIS, Alexandra GOUSSET, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Jocelyne JEULAND, Valérie GAUDION

Absents excusés ayant donné Pouvoir :

Daniel DAYOT à Gérard CHESNAIS
Marina ROSSARD à Marie-Noëlle RENAULT
Mathilde BETTON à Sandrine CLEMENT

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BERTINET

Délibération 2022.04.001

Validation du compte-rendu du conseil du 08 mars 2022

M. le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 08 mars 2022

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Ordre du jour du conseil :

- ❖ **Délibération 2022.04.002** : Mise à jour du tableau des effectifs
- ❖ **Délibération 2022.04.003** : Règlement intérieur de la collectivité
- ❖ **Délibération 2022.04.004** : Chapelle Saint Job : demande de DSIL
- ❖ **Délibération 2022.04.005** : Règlement intérieur Jardins Familiaux
- ❖ **Délibération 2022.04.006** : Création d'une commission extra-municipale pour le projet de dynamisation et d'aménagement du centre bourg – Commission extra-municipale Centre Bourg
- ❖ **Délibération 2022.04.007** : Acquisition d'un terrain par la commune

Mise à jour du tableau des effectifs de la commune

Mme Marie-Odile DAYOT adjointe au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 21 février 2021

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la délibération modifiant le tableau des emplois en date du 27 octobre 2020,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux recrutements qui ont été menés.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'adopter le tableau des emplois suivant :

MAIRIE DE LOUVIGNE DE BAIS TABLEAU DES EFFECTIFS

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste (heures) en centièmes (Délibération et rémunération)	Durée hebdo. du poste en H/Mns	Poste supprimé (avis CT)	Missions pour information
Filière Administrative						
délibération 05122017	Rédacteur	B	35h	35h	Poste supprimé avis CT du 21/02/2022	Secrétaire de mairie
délibération 202101008	Attaché	A	35h	35h		Directrice Générale des services
délibération 202102006	Adjoint Administratif Territorial	C	35h	35h		Accueil
délibération 01012013	Adjoint Administratif Territorial principal 1ère classe	C	35h	35h		Communication
délibération 202106009	Adjoint Administratif Territorial principal 2ème classe	C	35h	35h		Comptabilité
délibération 01052005	Adjoint Administratif Territorial principal 1ère classe	C	20h	20h		Agence Postale

Filière Culturelle						
Délibération 035-2001-9729	Adjoint Territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	17h50	17,5		bibliothèque

Fillière Pôle Enfance-Jeunesse

délibération 15092015	Animateur	B	35h	35		Responsable pôle Enfance-jeunesse
Arrêté de disponibilité	ATSEM	C	30h88	0		ATSEM
délibération 05122017	ATSEM	C	30h88	30,88		ATSEM
délibération 25022014	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	C	29h29	29,29		ATSEM
délibération 18092018	Adjoint Technique	C	25h37	25,37	13,35	Agent périscolaire et entretien des locaux
délibération 26042011	Adjoint Technique	C	18h62	18,62	15,68	Agent périscolaire et entretien des locaux
délibération 29062010	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	28	28		Agent périscolaire et entretien des locaux
délibération 13012015	Adjoint Technique	C	21,57	21,57	17,53	Agent périscolaire et entretien des locaux
délibération 20200810	Adjoint Technique	C	12h93	12,93		Agent périscolaire et entretien des locaux
délibération 20200810	Adjoint Technique	C	17h66	17,66		Agent périscolaire et entretien des locaux
délibération 20200810	Adjoint Technique	C	7h42	7,42		Agent périscolaire et entretien des locaux

délibération 20200810	Adjoint Technique	C	8h97	8,97		Agent périscolaire et entretien des locaux
délibération 10112015	Adjoint Technique	C	11h44	11,44		Agent périscolaire et entretien des locaux
délibération 18092018	Adjoint Technique	C	35h	35		Agent périscolaire et entretien des locaux

délibération 202106007	Adjoint technique	C	35	35	35	Agent périscolaire et accueil de loisirs
délibération 202110002	Adjoint d'animation	C	35	35	35	Agent périscolaire et accueil de loisirs
délibération 02092014	Adjoint Technique	C	13,13	13,13	9,24	Accueil de Loisirs
Délibération 202109002	Adjoint Technique	C				Accueil de Loisirs
Délibération 202109002	Adjoint Technique	C				Agent périscolaire et entretien des locaux
Délibération 202109002	Adjoint Technique	C				Agent périscolaire et entretien des locaux
Délibération 202109008	Adjoint Technique	C				Agent périscolaire et entretien des locaux
Rupture conventionnelle	Adjoint Technique	C	200h/année			Accueil Centre de Loisirs

Filière Technique						
délibération 01012003	Agent de Maîtrise	C	35h	35h		Polyvalence Bâtiments Espaces Verts
délibération 202110003	Agent de Maîtrise	C	35h	35h		Polyvalence Bâtiments Espaces Verts
délibération 30101998	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	C	35h	35h		Espaces Verts
délibération 27032003	Adjoint Technique Territorial principal 2 ^{ème} classe	C	35h	35h		Espaces Verts
délibération 202106008	Adjoint Technique Territorial principal 2ème classe	C	35h	35		Polyvalence Bâtiments Espaces Verts
délibération 17092019	Adjoint Technique Territorial	C	35h	35		Polyvalence Bâtiments Espaces Verts

- ❖ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits aux budgets
- ❖ Supprime automatiquement les emplois qui ont été ouverts lors des précédents recrutements (délibérations : 202101008-202106007-202110002-202102006)

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Règlement intérieur de la collectivité

Mme Marie-Odile DAYOT adjointe au Maire expose :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-603 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°85-603 du 10 juin 2005 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité pour la Commune de Louvigné-de-Bais de se doter d'un règlement intérieur et du temps de travail s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,

Considérant que le projet de règlement intérieur et du temps de travail soumis à l'examen du Comité technique a pour ambition de garantir un traitement équitable des agents et faciliter l'application des règles et prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

- De règles de vie dans la collectivité
- De gestion du personnel, local et matériel
- D'hygiène et de sécurité
- De gestion de discipline
- D'avantages instaurés par la commune
- D'organisation du travail (congrés, CET, HS...)

Vu l'avis favorable de l'instance du personnel en date du 1^{er} février 2022,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 11 avril 2022,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'adopter le règlement intérieur du personnel communal joint en annexe
- ❖ De communiquer ce règlement à tout agent employé à la Mairie
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Chapelle Saint Job : demande de DSIL

M. Joseph JEULAND, adjoint au Maire, expose :

Les travaux relatifs à la réfection de la toiture de la Chapelle Saint Job sont éligibles à

- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Maîtrise d'œuvre, études	26 319,73 €	DSIL 80%	252 438,02 €
Travaux	289 227,80 €	Autofinancement 20%	61 109,51 €
Total	315 547.53 €	Total	315 547.53 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DSIL
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Règlement intérieur jardins familiaux

M. Michel RENOU adjoint au Maire expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Considérant que Les jardins familiaux offrent la possibilité de cultiver et de récolter des produits potagers tout en favorisant le lien social et l'échange.

Considérant que la création d'un potager est une démarche personnelle de production de ses propres légumes, fruits et plantes dans un souci de respect de la Terre, de la Santé et d'échange de pratiques avec ses proches et voisins.

Considérant qu'ils sont un support pédagogique propice à des activités diverses.

Le présent règlement intérieur définit les modalités :

- ❖ D'attribution et de location des jardins
- ❖ De culture des parcelles
- ❖ D'usage et d'entretien
- ❖ D'engagement du jardinier

Considérant qu'il est nécessaire qu'un comité de pilotage soit créé et composé comme suit :

- Le Maire,
- L'adjoint en charge de la commission de l'environnement Naturel –Agriculture
- Des conseillers de la commission de l'environnement Naturel – Agriculture
- Et d'un représentant des jardiniers de la commune de Louvigné de Bais.

Le comité de pilotage sera chargé de faire appliquer le présent règlement

- Conditions financières : Le prix est fixé à 0,50€ le m², la location du terrain est délimitée à 20m² au minimum. Un titre annuel sera transmis aux jardiniers.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'autoriser la création des jardins familiaux de Louvigné de Bais
- ❖ D'approuver la création du COPIL
- ❖ D'approuver le règlement intérieur des jardins familiaux
- ❖ De Fixer le montant annuel à 0,50€ le m² (20m² par parcelle minimum)
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Création d'une commission extra-municipale pour le projet de dynamisation et d'aménagement du centre bourg – Commission extra-municipale Centre Bourg

M. Joseph JEULAND adjoint au Maire expose :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-22,

Vu l'avis favorable du conseil municipal en date du 08 mars 2022 de confier l'étude à l'Agence Couasnon,

Vu l'avis favorable de la commission Patrimoine-Urbanisme-Energie-Voirie en date du 05 avril 2022,

Considérant que l'enjeu principal de la mission est d'analyser le devenir de la commune suite à la mise en place de la déviation, et de programmer les futures actions prioritaires d'aménagement du centre bourg.

D'une façon générale, l'étude portera sur l'aménagement et la hiérarchisation de la trame viaire, de la sécurisation des déplacements doux, de la mise en connexion des pôles majeurs de la commune (pôle santé, pôle scolaire, espace détente, etc.) et des zones d'habitat.

Considérant qu'il convient de créer une commission extra-municipale composée de :

Joseph JEULAND
Sandrine CLEMENT
Marie-Odile DAYOT
Michel RENOU
Jean-Pierre BERTINET
Daniel DAYOT
Franck LERAY
Gérard CHESNAIS
Christophe OGIER
Didier LOUAPRE
Christophe COUVERT
Patrice PIROT
Vanessa GIBOIRE

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'approuver la création de la commission extra-municipale Centre du Bourg
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à la majorité des votants

Vote :

Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 1 (Mme Marie-Noelle RENAULT)

Acquisition d'un terrain à Louvigné de Bais

M. Michel RENOUE, adjoint au Maire, expose :

Il est proposé au conseil l'acquisition d'une parcelle située à ZD001 Les Landes par la commune dans les conditions suivantes :

- Parcelle concernée

Parcelle	Propriétaire	Surface à acquérir (estimation)	Prix de vente TTC au m ²
ZD001 les Landes	MELOT	220m ²	0,29€



Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'acquérir le terrain situé à ZD001 Les Landes
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tout document lié à ce dossier
- ❖ Les frais de géomètre et de notaire seront payés à part égale par le vendeur et l'acquéreur
- ❖ D'inscrire au budget les crédits correspondants

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Compte rendu des commissions :

Commission Commerce- Artisanat

Vie des commerces :

- les baux commerciaux vont être mis à jour.
- Le bar sera fermé pour travaux et ouvrira en mai.
- Une étude est en cours pour la mise en place d'un marché.
- le REIKI est toujours à la recherche d'un local.

Commission Patrimoine Urbanisme Energie Voirie :

-Agrandissement parking école : une convention va être établie entre la commune et Monsieur POIRIER afin d'aménager en parking (morceau de la parcelle B2076 rue Anne de Bretagne).

-Salle de sports : un dépôt de permis est prévu fin avril ; les travaux seront réalisés en deux tranches :
1-vestiaires et mise aux normes.

2-Transformation de l'ancien service technique.

-Maison Brault : la mairie se porte acquéreur afin d'aménager une canalisation supplémentaire en forme de Y permettant d'augmenter le débit du ruisseau.

-La gestion des Z.A ne sera plus assurée par la commune mais par l'EPCI (compétence Vitré Communauté). La municipalité sollicite ainsi l'intercommunalité pour que l'aménagement de l'extension de la Z.A. de la Chardronnais (2,7ha) soit réalisé au plus tôt.

« Marie-Noëlle RENAULT demande que des terrains aménagés soient disponibles pour les artisans et entreprises de la commune. Joseph JEULAND précise qu'il est impératif que les entreprises se portent candidates afin que Vitré Communauté lance l'aménagement de l'extension de la Z.A. À ce jour LFP et la SARL Louvigné Auto services sont intéressés. ».

-Projet de crèche privée : la société « Crèche Aventure » est la recherche de terrain dans la commune.

-Panneaux solaires : une société souhaiterait implanter des panneaux solaires entre Louvigné-de-Bais et la commune de Domagné, ce projet doit être validé préalablement par la chambre d'Agriculture puis par les deux communes.

Commission Communication :

-L'accueil des nouveaux arrivants autour d'un petit déjeuner s'est déroulé le samedi 12 mars 2022 à la salle Intermède. Les enfants du CME y étaient représentés.

Commission Vie associative et Culturel

-Une réunion avec les associations va être programmée afin de préciser les attentes de la commission communication pour la rédaction des prochains articles du futur bulletin municipal.

-50 ans du foot : la mairie prendra en charge la location du chapiteau.

-3 associations ont remercié la commune pour la subvention attribuée.

-Le théâtre KIFEKOI fera une représentation le samedi 14 mai.

-Un one man-show va être programmé au mois de septembre 2022.

-le CME organise une chasse au trésor dans la commune le 8 mai

-Comète organisera le dernier week-end d'août « chemins en fête » avec différents itinéraires.

Point divers :

-Une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000€ a été attribuée par le CCAS pour l'Ukraine.

-Travaux de la déviation

La réalisation de la déviation de Louvigné-de-Bais avance à grand pas. Afin de permettre le raccordement de cette nouvelle voie de contournement à l'est et à l'ouest de la commune, la D777 sera prochainement coupée dans les deux secteurs concernés.

Ainsi, **du lundi 30 mai 2022 au vendredi 29 juillet 2022** la circulation sera interrompue simultanément à la **Gaudinais** (vers Piré) et à la **Rougerie** (vers Vitré). Voir le plan ci-dessous. Au regard de l'avancement des

La Rougerie

ROUTE BARRÉE

ROUTE BARRÉE

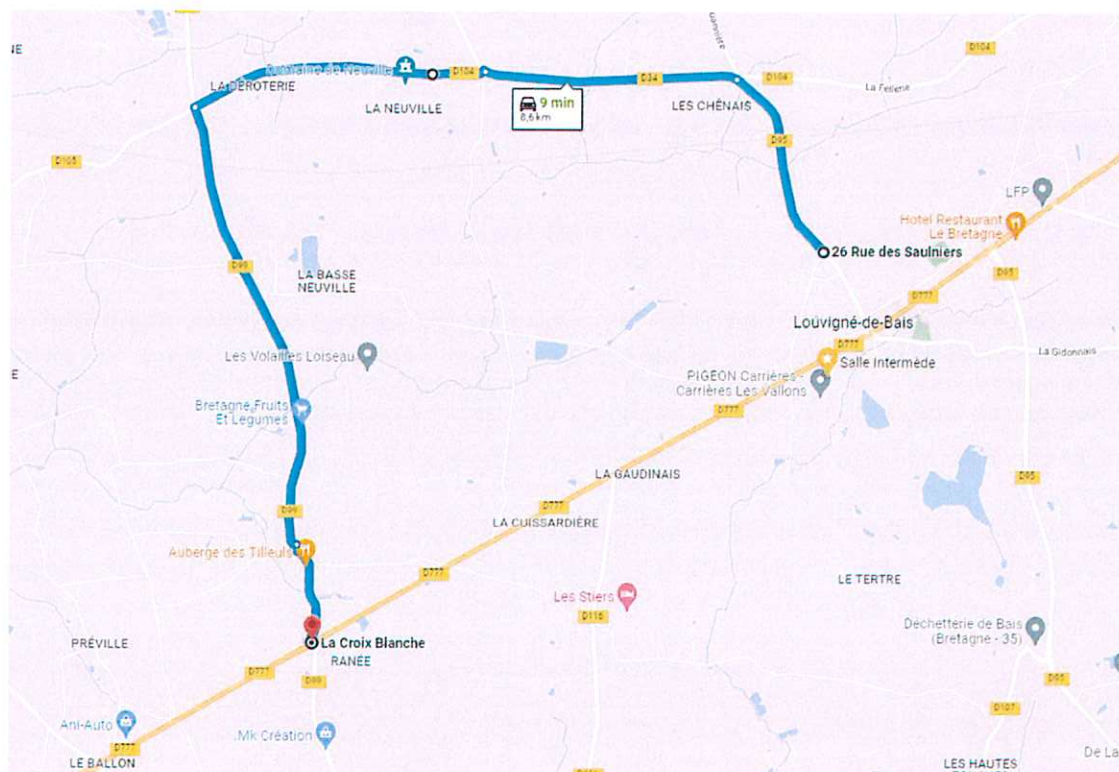
La Gaudinai

Raccordement de la déviation de Louvigné-de-Bais
Coupe de la RD777 du 30 mai au 29 juillet

La mise en service de la nouvelle déviation aura lieu à l'issue de ces travaux de raccordement soit au plus tard le 29 juillet.



De Louvigné-de-Bais vers Vitré via le Franc et les quatre Chemins



De Louvigné-de-Bais vers Janzé via le Franc, l'Épine et Chancé

Prochaines commissions

Communication : le 14 avril 2022 à 20h00 en mairie

Enfance : le 26 avril à 19h30 salle Beau Soleil

SEANCE LEVÉE À 20H20

10 mai 2022 à 19h00 salle Intermède

Compte-rendu affiché le 13 avril 2022,

Le Maire,

Thierry PIGEON



